

<https://www.snetap-fsu.fr/Enseignement-Agricole-le-choc-des-Savoirs-c-est-TOUJOURS-NON.html>



Enseignement Agricole, le "choc des Savoirs", c'est TOUJOURS NON !

- Nos Actions - Les Mobilisations -

Date de mise en ligne : vendredi 31 mai 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Alors que nous étions des milliers, enseignant-es, parents d'élèves, familles... à battre le pavé samedi 25 mai ... FAUTE de temps, de moyens, pas de PRÉPA-SECONDES dans l'EA à la rentrée 2024 !

https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH90/logo_elan_en_commun_avec_signature-02-4-12d73.png

Paris, le 31 mai 2024,

La **DGER** a annoncé au **CNEA** que les prépa-lycées ne se mettraient pas en place à la rentrée prochaine faute de temps et de moyens.

Pas un regret, loin de là, mais un symbole de plus du décrochement de l'**EAP**, du fait qu'il soit laissé de côté par l'Éducation Nationale ! Pas mieux de ce point de vue du côté des lycées maritimes, avec un ministère de l'environnement qui annonce la mise en place... d'une classe en Bretagne pour l'ensemble des **LPM** de France. Sans commentaire !

Le CHOC DES SAVOIRS, ce n'est pas que les prépa-lycées !

À partir de la rentrée 2024, d'autres mesures seront mises en œuvre :

- les évaluations nationales : la généralisation des évaluations nationales du **CP** à la seconde se fera à la rentrée prochaine. Clef de voûte du système, ces évaluations structurent les attendus des nouveaux programmes (des cycles 1 et 2, à cette étape), légitiment des démarches pédagogiques inefficaces et servent d'outil de tri des élèves et de contrôle des pratiques enseignantes.
- le programme d'Intelligence Artificielle à destination des classes de seconde : les élèves seront accompagnés (sic), à la maison, d'un outil d'IA de remédiation ou d'approfondissement en français et en mathématiques.
- les groupes à effectifs réduits en français et en mathématiques en seconde et première professionnelles - comme annoncé initialement dans le cadre de la réforme du lycée pro.
- la mise en place de mentions en **CAPA** : pour les élèves obtenant le diplôme au premier groupe d'épreuves, en fonction de leur moyenne.
- la réforme du DNB : le diplôme conditionnera l'accès direct au lycée - l'année 2024 étant expérimentale avec uniquement des élèves volontaires pour entrer en prépa lycée, les autres pouvant une année encore accéder au lycée sans le brevet.
- les enseignant-es auront désormais le dernier mot pour le redoublement et pourront recommander, voire prescrire des dispositifs de remédiation comme les stages de réussite.

À ce jour, SILENCE du côté de notre Ministère : toujours pas de consignes sur ces dispositifs !